

Participez à la conférence sur l'autonomie de vie !

A Lyon, le 2 et 3 juillet 2021

C'est quoi une conférence sur l'autonomie de vie ?

Nous organisons une conférence.

Une conférence, c'est un groupe de personnes qui parle d'un sujet important.

Le sujet important de cette conférence est « l'autonomie de vie ».

« L'autonomie de vie » est un droit humain pour tout le monde.

L'autonomie de vie, c'est être libre de choisir où on vit.

L'autonomie de vie, c'est être libre de choisir avec qui on vit.

L'autonomie de vie, c'est décider des activités qu'on veut faire comme voter, ou se marier par exemple.

L'autonomie de vie, c'est choisir quand et comment on veut être aidé dans sa vie.

L'autonomie de vie, c'est être informé des aides possibles.

Qui peut participer à la conférence ?

Toutes les personnes intéressées ou concernées peuvent participer.

Par exemple, vous pouvez participer si vous n'avez pas pu choisir votre logement.

Par exemple, vous pouvez participer si vous n'avez pas pu choisir avec qui vous habitez.

Par exemple, vous pouvez participer si d'autres personnes décident souvent à votre place.

Une personne qui décide à votre place peut être votre tuteur, votre curateur, un proche, une administration.

Par exemple, vous pouvez participer si vous avez déjà **décidé à la place** d'une autre personne.
Par exemple, vous pouvez participer si vous avez **aidé et accompagné des personnes** à prendre des décisions.
Par exemple, vous pouvez participer si vous faites des **recherches scientifiques** sur l'autonomie de vie.

Comment participer à la conférence ?

Si vous voulez participer à la conférence, vous devez nous **transmettre un exemple** de difficultés à l'autonomie de vie.

Vous pouvez décrire un exemple dans lequel vous avez pris une décision pour quelqu'un d'autre.

Vous pouvez décrire un exemple dans lequel on a pris une décision à votre place.

Vous pouvez décrire un exemple ordinaire ou rare.

Vous pouvez nous envoyer un exemple écrit, un enregistrement audio, une vidéo, un dessin, des images...

Cet exemple peut être fait seul ou à plusieurs.

Pour participer, il faut envoyer un exemple à l'adresse confcap.capdroits@gmail.com pour le 31 mars 2021.

Un comité de lecture lira les exemples qui seront envoyés.

Le comité de lecture donnera un avis pour ou contre.

Si le comité de lecture donne un avis pour, vous pourrez participer à la conférence sur « l'autonomie de vie ».

Pour participer à la conférence,
vous pouvez demander un accompagnement.

Pour demander un accompagnement, vous devez envoyer un mail
à l'adresse confcap.capdroits@gmail.com

Si vous ne voulez plus participer à la conférence,
vous pouvez changer d'avis quand vous voulez.

Si vous changez d'avis, vous devez envoyer un mail
à l'adresse confcap.capdroits@gmail.com

Qui sommes-nous ?

Capdroits est une démarche de recherche citoyenne.

Cette démarche regroupe des chercheurs, des professionnels
et des personnes concernées par le handicap ou fragiles.

Les personnes de Capdroits font de la recherche ensemble pour :

- produire ensemble des connaissances nouvelles
- et pour que ces connaissances soient prises en compte
par tout le monde dans la société.

Pour cela, Capdroits organise une conférence qui s'appelle Confcap.
La conférence Confcap a lieu le 2 et le 3 juillet 2021 à Lyon.

L'équipe de coordination

- Arnaud Béal est psychologue social et blessé par un accident de la route.
- Nacerdine Bezghiche est usager-chercheur spécialiste de la curatelle.
- Chantal Bruno est proche concernée chercheuse, formatrice travail social, militante APF France handicap et Coface Disability.
- Jean-Philippe Cobbaut est chercheur en philosophie éthique.
- Sylvie Daniel est cadre socio-éducative et chercheuse.
- Benoît Eyraud est chercheur en sciences sociales et proche concerné.
- Farbod Khansari est délégué général du CFHE.
- Valérie Lemard est militante, usagère-chercheuse dans Capdroits et éducatrice de jeunes enfants.
- Jacques Lequien est travailleur d'ESAT retraité.
Il est impliqué dans différents programmes de recherche.
- Bernard Meile est résident de CHRS, membre du bureau d'Advocacy France.
- Isabel Miranda est mandataire judiciaire à la protection des majeurs.
- Iuliia Taran est juriste spécialiste des droits humains des personnes handicapées.
- Paul Véron est enseignant chercheur en droit.
- Stéphanie Wooley est membre du Conseil d'administration de l'ENUSP, du Comité d'Accréditation et d'Adhésion de MHE-SME, Administrateur chargé des relations internationales pour Advocacy France.



Hélène Chiron accompagne cette coordination.

Site Internet : confcap-capdroits.org